

Cercle d'histoire
d'archéologie et de
folklore d'Uccle
et environs

Geschied- en
heemkundige kring
van Ukkel
en omgeving

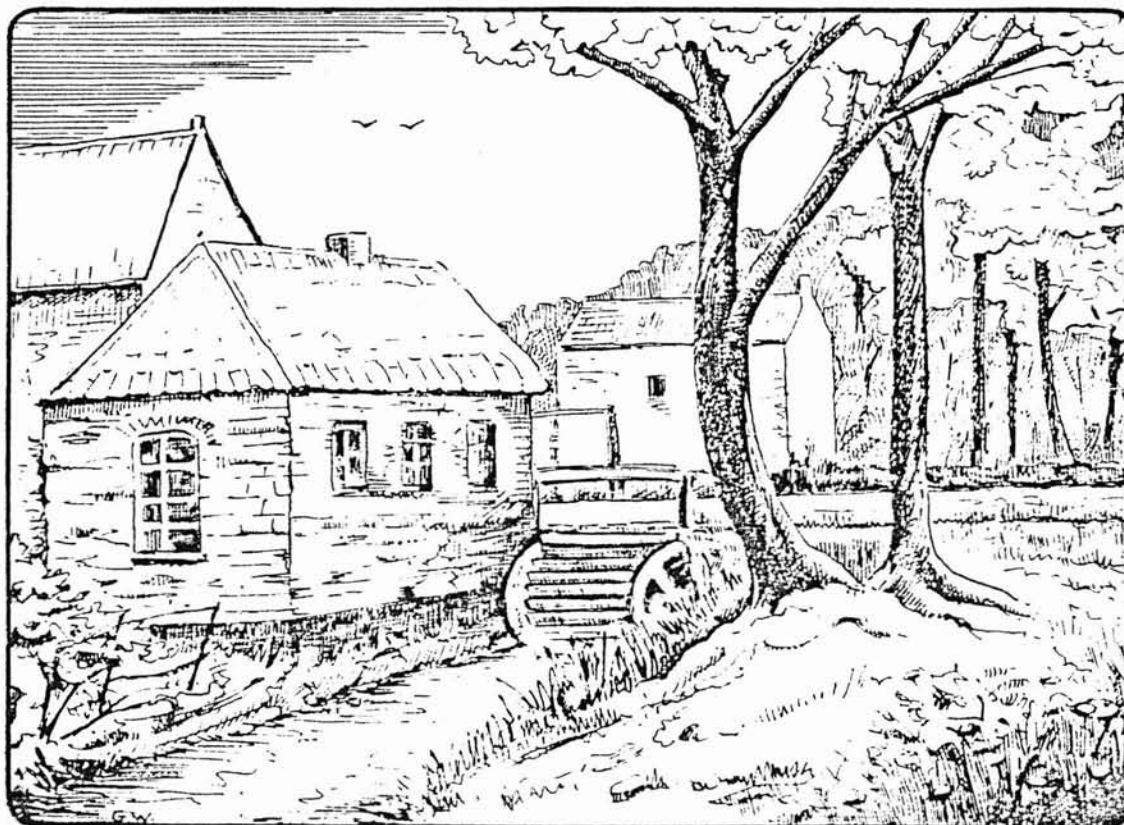


UCCLENSIA

Bulletin Bimestriel — Tweemaandelijks Tijdschrift

Mars — Maart 1983

Numéro 95



UCCLENSIA

Organe du Cercle d'histoire,
d'archéologie et de folklore
d'Uccle et environs, a.s.b.l.

Rue Robert Scott, 9

1180 Bruxelles

Tél. 376 77 43 - C.C.P. 000-0062207-30

mars 1983 - n° 95

Orgaan van de Geschied- en
Heemkundige Kring van Ukkel
en omgeving, v.z.w.

Robert Scottstraat 9

1180 Brussel

Tel. 376 77 43 - P.C.R. 000-0062207-30

maart 1983 - nr 95

S O M M A I R E - I N H O U D



Les pages de Roda - De bladzijden van Roda

Het dagelijks leven onder het frans bewind(V)

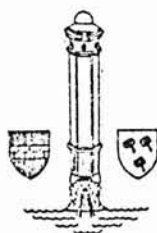
door R. Van Nerom

p. 2

Projets urbanistiques pour notre région, il y a 50 ans

par M. Maziers

p. 4



Une chasuble aux armes des van der Noot

par J. Lorthiois

p. 12

A propos des anciens moulins ucclois

par J.M. Pierrard

p. 14

Quelques actes peu connus sur Uccle(suite)

par H. de Pinchart

p. 16

En couverture: Le moulin du Papenkasteel par G. Winterbeek, selon une litho
d'A. Douhaerd

LES PAGES DE RODA - DE BLADZIJDEN VAN RODA

Het dagelijks leven onder het frans bewind (V)

Ons land is van ouds een kruispunt geweest voor doortrekkende legers die hun veten op ons grondgebied kwamen uitvechten.

Niet alleen onze rechtstreekse bureu, maar ook verder gelegen mogendheden kwamen bij ons om een gespierde oplossing te vinden aan hun onderlinge problemen.

En dit ging natuurlijk niet zonder enig nadeel voor onze voorzaten die er merendeels het slachtoffer van werden.

Want plunderingen, brandstichtingen en geweld waren in zekere omstandigheden dagelijkse kost.

Daarom moesten onze vaders er voortdurend iets op vinden om aan het noodlot te ontsnappen. En zij lukten er dikwijls in.

Het is dan ook niet te verwonderen dat hun telgen op gebied van "plantrekerij" meestal op de hoogte zijn.

Dit was ook het geval onder het frans bewind.

Op 5 september 1798 verscheen de wet Jourdan-Delbrel waardoor onze jongens verplicht werden dienst te nemen in het frans leger.

Het heeft niet lang geduurd of de boerenkrijg brak uit (omstreeks half oktober 1798).

Spijtig genoeg was de overmacht van de franse strijdkrachten geweldig tegenover slecht bewapende en onervaren boeren jongens - Na enkele maanden, in januari 1799, nam de opstand een einde, na een bloedige repressie.

Er bleef dan nog de oplossing op te treden als dienstweigeraar of vaandvluchtige.

Maar hier ook was het gevaar zeer groot.

Zekere kampen in Rijssel en Givet waren speciaal uitgerust om dat soort moedwillige jonge mannen op te vangen en hun hardnekkigheid te breken.

En zij die er in slaagden in vrijheid te blijven leefden hier en daar verborgen, met de angst op het lijf en de vrees gesnapt te worden.

Degene onder onze lezers die de laatste oorlog meegemaakt heeft als werkweigeraar, zal zeker wel weten waarover het gaat.

Jongens van bij ons in het frans leger (x)

ANSENS Barthelemi geboren op 10/3/1788 te Rode of te Alseberg als zoon van Jean Baptiste ANSENS en Catherine PIRET (VANDERHEYDEN ?).

Conscrit van het jaar 1808 - Gestalte : 1,71 m - blonde haren en wenkbrauwen - blauwe ogen - verheven kin - eng voorhoofd - grote neus - grote mond - ovaal aangezicht - bruineteint - lidteken van brandwonde op linker kaak - werkman wonende te Rode.

Zijn nummer bij de lotentrekking : 186 - Waardoor hij bestemd wordt voor het "dépôt" (reserve soldaten). Ingelijfd op 21.9.1808, maar hij is dienstweigeraar - Nochtans vertrekt hij op 12.11.1808 voor het 2e legioen te Metz. Op 23/11/1808 deserteert hij tussen Thionville en Metz.

Op 19.1.1809 wordt hij veroordeeld tot F 500,- boete solidair te betalen met zijn ouders. Zijn ouders bezitten 2 bunders 78 roeden grond te Rode waarvan de verkoop F 1100,- zou opbrengen.

Hij heeft een broeder in het leger als conscrit van het jaar 1806.

Ingelijfd bij de reserve compagnie op 21.9.1810.

Bij het 37e regiment lichte infanterie op 19/2/1813 (Reg 167 - 170 - 184 - 276 - 277 - 282).

ARENTS Jean-Baptiste geboren op 27/9/1786 te Ukkel als zoon van Jean Baptiste ARENTS en Jeanne Marie VANCAMPENHOUT.

Dagloner wonende te Ukkel - Conscrit van het jaar 1806 - Gestalte : 1,665 m Kastanje bruine haren - bruine ogen - hoog voorhoofd - arendsneus - kleine mond - ronde kin - gevuld aangezicht - gekleurde teint - geschikt voor de dienst.

Op 24.10.1809 vertrok hij voor het 4e regiment lichte infanterie, maar 's anderendaags deserteerde hij reeds - Later werd hij geamnestieerd (Reg 140 - 142 - 143 - 148 - 154).

BAILLEU Jean Otho geboren op 11.3.1787 te Alseberg als zoon van Othon Michel BAILLEU en van Jeanne Marie VANKERKHOVEN.

Wever wonende te Alseberg.

Gestalte : 1,672 m - kastanjebruine haren en wenkbrauwen - bruine ogen - hoog voorhoofd - dikke neus - grote mond - ovaal aangezicht - bruine teint - Geschikt voor de dienst.

Zijn nummer bij de lotentrekking : 107.

Vertrokken op 17/2/1807 voor het 10e regiment dragonders te Abbeville waar hij op 25/2/1807 aankwam.

Hij deserteerde en op 18/4/1807 werd hij veroordeeld tot 5 jaar dwangarbeid en 1.500 F boete.

Het vonnis werd op 5/9/1807 naar de ontvanger gezonden met bede te vervolgen alleen indien de vaandelvluchtige geen amnestie verleend werd.

Er werd geschreven naar de maire om inlichtingen te bekomen nopens de bezittingen van de conscrit en van zijn ouders. Op 6/10/1807 antwoorde de maire dat hij niets bezat en dat zijn ouders in armoede vertoefden.

Op 14.4.1809 besloot Zijne Excellentie (waarschijnlijk de prefect van de Dyle) de vervolgingen te Schorsen.

Op 9/3/1811, heeft Jean Otho BAILLEU zich spontaan aangeboden tot de franse overheid (In register 280 is sprake van 8/10/1811).
(Reg. 155 - 166 - 271 - 280).

CAPIAU Egide. Geboren op 12.5.1788 te Ukkel als zoon van Jean Joseph CAPIAU en van wijle Anne Catherine DEPAUW.

Voerman wonende te Ukkel.

Conscrit van het jaar 1808. Bood zich niet aan vóór de keuringscommissie en werd ingevolge hiervan automatisch geschikt gevonden voor de dienst.

Zijn nummer bij de lotentrekking : 132.

Op 16/9/1807 werd hij veroordeeld als dienst-weigeraar. De boete bedroeg fr 500,- .

Werd teruggezonden vóór de recruterings kapitein op 23/9/1807 en vertrok 's anderendaags voor het 2e legioen te Metz waar hij op 9/10/1807 aankwam en ingelijfd werd op 9/12/1807.

Op 27/10/1807 zond de maire van Ukkel een bewijschrift waarin hij zei dat CAPIAU geen eigendom had. De vervolging werd opgeschorst op 16/1/1808 en op 3/11/1808 erkende de minister dat hij onmachtig was de boete van fr 500,- te betalen (Reg 276).

R. VAN MEROM

(x) cfr ARA Registres de la préfecture de la Dyle.

PROJETS URBANISTIQUES POUR NOTRE REGION IL Y A 50 ANS

Peut-on espérer, dans un avenir assez rapproché, voir affluer la population vers les zones périphériques ? (1)

"L'expérience démontre que les quartiers, même éloignés des périphéries
"de plusieurs kilomètres, sont recherchés à la condition de les aménager
"en tant que viabilité, réseau routier, moyens de transports, tramways,
"autobus, chemins de fer, distribution d'eau et de lumière, évacuation des
"eaux pluviales et usées.
"

"Les statistiques annexées à ce mémoire établissent d'une façon saisissante
"le développement rapide de l'agglomération bruxelloise. Elles montrent
"que la population de l'agglomération a passé de 626.000 habitants en 1900
"à 892.000 en 1930, et que les communes qui ont aménagé et créé des
"quartiers nouveaux ont vu la population augmenter rapidement ; que les
"communes ont subi l'influence favorable du voisinage des grandes voies
"de communication qui ont été ouvertes; que l'avenue de Tervueren, le
"boulevard Lambermont, l'avenue Van Praet, le boulevard Brand Whitlock,

"le boulevard Saint-Michel, le boulevard du Souverain, le boulevard De Smet de Nayer, l'avenue Emile Bockstael, l'avenue De Mot, l'avenue des Nations, l'avenue Houba-De Strooper, l'avenue Van Haelen, etc...
 "ont contribué à la prospérité des communes qu'ils traversent ; que des quartiers se sont créés en s'appuyant sur ces grandes avenues qui permettent une circulation facile et des moyens de transport rapides ; qu'en examinant les recensements des grandes villes, une population de 2 millions sera atteinte vraisemblablement vers 1980 pour l'agglomération bruxelloise (2).
 "

"Or, que représentent cinquante ans dans la vie communale ? Ne serait-ce donc pas faire preuve d'imprévoyance que de ne pas étudier dès à présent un plan directeur embrassant l'ensemble de l'agglomération dans un rayon suffisamment étendu ?
 "

"On sait que ce plan ne demande pas à être réalisé dans un temps limité, il n'a d'autre but que de coordonner les opérations à réaliser successivement au fur et à mesure des besoins et des possibilités.

(quelques exemples de concentration urbaines : Paris, Londres, Berlin, New-York, ...).

"Le tableau annexé indique la densité de la population des différentes communes constituant l'agglomération bruxelloise.
 "

"Si l'on examine la courbe d'accroissement de la population des communes de l'agglomération, on constate : pour Bruxelles (1er district) une courbe descendante : la population passe de 183.686 en 1900 à 140.429 en 1930, phénomène naturel constaté dans tous les centres des grandes villes : les appartements sont transformés en bureaux, démonstration frappante de la constitution d'un centre d'affaires. A la nuit, le centre se vide, la zone de résidence citadine en absorbe une partie, les cités-jardins à la périphérie, le reste.
 "

"La population du 2e district (2.255 hectares) passe de 34.937 en 1900 à 60.004 en 1930.
 "

"Les communes de l'agglomération accusent, pour la plupart, des courbes de croissance très accélérées. Ces courbes semblent aller vers l'infini. Cependant, à un moment donné, elles s'arrêtent ou s'arrêteront dans leur course pour atteindre le plafond, c'est-à-dire le moment où la capacité de la commune est ou sera définitivement conditionnée par sa superficie limitée.
 "

"Il y a lieu de remarquer que d'autres communes que Bruxelles (1er district) accusent dès maintenant une décroissance de population ; c'est le cas de Saint-Josse-ten-Noode, Saint-Gilles et Molenbeek.
 "

"Il est certain que d'autres communes de l'agglomération et notamment Etterbeek, Ixelles et Koekelberg, sont condamnées à subir le même sort dans un avenir plus ou moins rapproché.
 "

"Comme conséquence logique de cette situation, il est à prévoir que l'agglomération bruxelloise ne pourra recevoir qu'une partie de la population à venir, l'excédent devant forcément s'établir dans les communes limitrophes.

"L'on remarquera, dans cet ordre d'idées, qu'en 1980, la population de l'agglomération bruxelloise atteindra approximativement un total de 1.400.000 habitants, que les communes de la région sud présentent une capacité d'absorption progressive de 255.000 et que l'excédent, soit environ 345.000 habitants, devra se répartir inévitablement parmi les communes limitrophes et cela proportionnellement au degré d'avancement de leurs travaux d'urbanisation.

"L'attention paraît attirée immédiatement sur l'étendue des communes de la région sud qui est capable, à elle seule, de recevoir cet excédent, à la condition indispensable que l'étude des plans d'ensemble soit entamée au plus tôt, pour être suivie d'exécution dans un ordre logique et un esprit d'entente mutuelle entre les communes intéressées.

"Les chiffres ci-dessus sont suffisamment éloquentes et ne peuvent que nous engager à aider de toutes nos sympathies l'élaboration d'un plan directeur régional intéressant un rayon d'au moins 15 à 20 kilomètres.

(évoquant de lois permettant d'établir des projets d'aménagement du territoire dans la région parisienne et en Angleterre).

"Ces lois existent dans presque tous les pays d'Europe, sauf en Belgique.

"Un projet de loi a été introduit au Sénat le 25 mars 1931 par le sénateur Vinck, directeur de l'Union des Villes. Ce projet a le mérite d'avoir été préparé par la Fédération des Ingénieurs communaux de Belgique. Le sort de l'urbanisme est intimement lié à la création d'une législation ad hoc.

"Enfin, il est utile de signaler que, par arrêté royal du 30 novembre 1931, a été instituée une commission pour l'étude des questions relatives à l'aménagement de l'agglomération bruxelloise. Cette commission est composée du Ministre des Travaux publics, du Gouverneur de la province, des Bourgmestres des 34 communes où se manifestent des tendances locales d'urbanisation.

"En ce qui concerne les espaces libres à réserver autour des villes, il paraît intéressant de signaler qu'au cours des journées de l'urbanisme, séances des 25 et 26 avril 1931, S.A.R. Monseigneur le duc de Brabant (3) a insisté sur l'utilité de réserver aux abords des grandes villes des lieux de délasserement permettant aux habitants d'aller respirer l'air pur et jouir du bienfait de la lumière solaire, deux éléments dont les citoyens sont généralement privés par suite du développement continu des villes tant en hauteur qu'en largeur.

"Dans cet ordre d'idées, n'avons-nous pas, disait S.A.R., à quelques kilomètres de Bruxelles une région, celle du lac d'Hofstade, dont un merveilleux parti pourrait être tiré ? Cet endroit, où se trouvent réunis tant d'avantages naturels, devrait être rendu facilement accessible aux populations de Bruxelles et des communes environnantes.

"Grâce à l'initiative de certaines personnalités, un projet d'aménagement de la plage intérieure d'Hofstade est en voie d'exécution ; il prévoit l'embellissement de cette région suivant un plan d'ensemble. Souhaitons que cette initiative rencontre auprès de tous ceux qui peuvent y collaborer, le succès qu'elle est en droit d'obtenir.

"De tels projets, conçus pour la région située au nord de Bruxelles, dont il faut désirer la réalisation, doivent être de nature à encourager également nos efforts tendant à prévoir dans la région sud de Bruxelles, si favorisée par la nature, la sauvegarde des richesses naturelles innombrables qu'elle renferme : les régions pittoresques de Linkebeek, de Beersel, les étangs des (sic !) Sept Fontaines, la forêt de Hal, les découverts panoramiques de Rhode-Saint-Genèse, Waterloo, Tourneppe, Braine-l'Alleud, etc...

"Cette région, que la débordante agglomération ne tardera pas à envahir mérite d'être traitée avec le souci de lui conserver son charme pittoresque.

"Uccle, tout en créant de la voirie nouvelle, a su maintenir à cette jolie commune, au vaste territoire de 2.300 hectares, un attrait particulier, qui en fait un véritable parc égrené de riantes vilas.

"Cette commune se distingue nettement de ses congénères par ses beautés naturelles pieusement respectées.

"Pourquoi ne pas nous inspirer de ce bel exemple pour tenter de traiter avec le même respect les campagnes environnantes sillonnées par des oasis de verdure et des bouquets d'arbres, survivance de la forêt de Soignes qui, au XVIII^e siècle encore, couvrait une étendue de 9.850 hectares depuis Bruxelles-Tervueren-La Hulpe-Waterloo - Alseberg-Rhode-Saint-Genèse-Tourneppe jusqu'à Hal.

"Amputée par Napoléon, plus tard par Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas, la superficie en fut réduite à 4.083 hectares (4).

"Peu de capitales peuvent s'enorgueillir d'avoir à leurs portes une région forestière d'une étendue aussi considérable et d'une variété d'aspects aussi captivants.

"La conservation des sites naturels, tels que forêts, vallées, étangs, etc... doit être à la base de notre plan d'urbanisme régional.

(nouvelle évocation d'exemples étrangers", aux Etats-Unis et dans la Rhur).

"A constater qu'à l'encontre de ce qui se passe dans les autres villes de l'Europe occidentale, l'agglomération bruxelloise s'est surtout développée jusqu'à présent vers l'est. Notre grand roi Léopold II, en créant la magnifique avenue de Tervueren et le boulevard du Souverain, a certainement favorisé le développement rapide de cette région voisine de la forêt de Soignes.

"Aujourd'hui, nous savons que la ville de Bruxelles prépare de vastes projets d'urbanisation en vue de l'exposition de 1935. Le quartier du Centenaire est en cours d'exécution et des avenues et voies de communication très nombreuses sont prévues dans la direction Nord vers Vilvorde-Grimberghe-Meysse, etc...

"Enfin, vers l'ouest, nous savons que le tracé du boulevard de plus grande ceinture est en voie de construction sur le territoire de Molenbeek, entre le parc de Koekelberg et la chaussée de Ninove.

"Sur les territoires d'Anderlecht et de Forest , les projets du
"boulevard ont reçu l'approbation royale.

"

"Enfin, dès 1915, la commune d'Uccle fit approuver par le conseil com-
"munal un tracé de boulevard entre la chaussée de Ruysbroeck et la
"chaussée de La Hulpe.

"

"Ce boulevard comporte au total une longueur de 6 km. 300 et est
"divisé en quatre tronçons. Le premier compris entre la chaussée de
"Ruysbroeck et la chaussée d'Alseberg (Calevoet), traverse le Bempt
"et constitue en quelque sorte le prolongement du quartier industriel
"de Forest.

"

"Le deuxième tronçon, compris entre la chaussée d'Alseberg et la
"chaussée de Waterloo, emprunte d'abord la vallée de Saint-Job, gravit
"ensuite le versant sud de la vallée pour traverser le superbe quar-
"tier des villas de Fond Roy, pour aboutir finalement chaussée de
"Waterloo, aux environs du Prince d'Orange.

"

"Le troisième tronçon s'étend de la chaussée de Waterloo à la drève de
"Lorraine.

"

"Le quatrième tronçon relie la drève de Lorraine à la chaussée de
"La Hulpe pour aboutir au droit de l'avenue des Nations.

"

"Ce quatrième tronçon constituera une liaison-promenade au travers de
"la forêt et sera conçu de façon à ne l'entamer que légèrement et en
"tenant compte des desiderata exprimés par la Ligue des Amis de la
"Forêt de Soignes.

"

"La commune d'Uccle revendique la paternité de ce projet qui fut approu-
"vé sous l'administration de l'éminent bourgmestre Paul Errera, le 30 dé-
"cembre 1915.

"

"Ce projet d'ensemble reçut plus tard l'approbation de la Commission du
"Boulevard qui fut instituée après la guerre, à l'initiative du Gouver-
"neur, le baron de Beco.

"

"Le projet a été mis à l'enquête et l'Administration espère bien d'accord
"avec l'Etat, réaliser, avant 1935, le tronçon compris entre la chaussée
"de Waterloo et la chaussée de La Hulpe.

"

"La commune d'Uccle s'est développée sur elle-même grâce à l'étendue
"très grande de son territoire, grâce à sa situation privilégiée et
"particulièrement pittoresque, grâce à une politique d'urbanisation
"sainement appliquée et ayant porté avant tout sur l'étude de l'écoule-
"ment des eaux.

"

"L'ingénieur sait que, pour élaborer un plan d'ensemble, il faut se
"préoccuper avant tout du régime des eaux. C'est cette étude qui com-
"mande la voirie.

"

"Uccle se ressent cependant de l'absence d'une voie d'intercommunication
"est-ouest.

"Le boulevard de plus grande ceinture, dont il a été question déjà dans ce mémoire, assurera à cette jolie commune, véritable jardin aux portes de Bruxelles, son plein épanouissement.

"Cette voie établira une liaison aisée entre toutes les chaussées convergeant vers la capitale et dès lors facilitera les rapports économiques des communes entre elles : Koekelberg, Molenbeek, Anderlecht, Forest, Uccle, Bruxelles, Ixelles, Boitsfort, Auderghem, Woluwé-Saint-Pierre, Woluwé-Saint-Lambert, Woluwé-St-Etienne, Saventhem, Dieghem, Machelen, Vilvorde.

"Augmenter les moyens de communication, c'est aider à la production et garantir la richesse des régions.

"D'autre part, les travaux du canal de Charleroi doteront le pays d'une voie navigable moderne et très importante que l'industrie et le commerce réclament depuis tant d'années et qui reliera directement Anvers aux bassins charbonniers de Charleroi et de Mons et au réseau des voies navigables français, dont la France a décidé en principe la transformation en vue de la circulation des grands bateaux de 600 tonnes.

"Ces travaux permettront de transformer la vallée de la Senne, en amont de Bruxelles, en une vaste région industrielle qui formera ainsi le prolongement de la région industrielle que le canal maritime de Bruxelles a créée au nord de la capitale.

"Ils relieront directement Bruxelles et Hal par deux voies routières longeant le canal et permettront aux communes d'Anderlecht, Forest, Droogenbosch, de créer de nouveaux quartiers. Enfin, ils protégeront définitivement la ville de Hal, les communes d'Anderlecht, Forest, Droogenbosch et toute la vallée de la Senne comprise entre Clabecq et Bruxelles, contre les inondations qui désolent périodiquement cette région.

"La réalisation définitive de ces heureux projets coïncidera avec l'ouverture de l'exposition de 1935.

"Conclusions

"Nous constatons donc avec satisfaction qu'un vaste mouvement d'urbanisme s'organise dans la région ouest-nord et est de Bruxelles.

"Dans le sud, Uccle est en pleine période d'effervescence et de transformation. Les projets à peine dressés, les quartiers se créent, tout équipés de canalisations d'eau, d'égouts, de distribution de lumière et livrés à la circulation des tramways.

"Nous assistons tous au rapide et extraordinaire développement de cette commune et nous rencontrons ici le plus bel exemple tendant à prouver que, là où la voirie existe, la bâtisse s'implante (car notons que le mouvement de la construction n'a guère diminué à Uccle malgré la crise économique).

"Les petites communes de Linkebeek, Droogenbosch, subissent déjà l'influence du développement d'Uccle.

"L'impulsion est donnée, le mouvement ne peut s'arrêter et aujourd'hui, grâce à l'heureuse initiative de notre très actif président, nous sommes à la veille de mettre à l'étude l'urbanisation non d'une commune isolée, mais de toute la région sud de Bruxelles.

"Alors que le hasard, aggravé par une excessive liberté, a été, durant des siècles, le maître du développement des cités, les exigences de la vie moderne, l'accroissement local des populations dans les agglomérations surpeuplées nous amènent à nous assujettir à des conceptions nouvelles sans cesse en évolution.

"Puissent nos efforts contribuer à réaliser nos espérances !".

o

La publication quasi intégrale de cette brochure nous a paru intéressante à plusieurs titres. C'est un document rare, dont la trace risquait de se perdre avec le temps. Son contenu est révélateur des conceptions urbanistiques d'il y a cinquante ans, dont certaines sont toujours bien vivantes : développement des communes périphériques, dû à la recherche de calme et d'air pur par les citadins et au développement des moyens de communication, qui n'aurait pas empêché le développement exponentiel de la population des centres urbains, aspiration à la maison individuelle, développement d'un réseau de communications axé sur la circulation automobile (autoroutes et ce que nous appelons "ring" aujourd'hui), réserve d'espaces verts, plan général d'aménagement séparant zones industrielles et résidentielles.

A chacun de juger les fruits de ces conceptions cinquante ans après !

- (1) Suite de la conférence donnée le 27 mai 1932 par Ch. VAN HOEY, ingénieur en chef des travaux publics d'Uccle, dont nous avons commencé la publication dans notre numéro précédent.
- (2) A la page suivante, Ch. VAN HOEY évalue à 1.400.000 seulement la population de l'agglomération bruxelloise (les 19 communes) en 1980. Le dernier recensement, effectué précisément cette année, révèle que celle-ci vient de retomber sous le million d'habitants.
- (3) Il s'agit du futur Léopold III.
- (4) Napoléon n'a nullement amputé la forêt de Soignes, mais il y a fait faire des coupes excessives pour répondre aux besoins de la marine. Quant à Guillaume Ier, il n'est pas directement responsable du défrichement des deux tiers de la forêt et de ses dépendances, qui a été entrepris après 1830 par la Société Générale à qui il l'avait donnée en 1822.

Michel MAZIER.

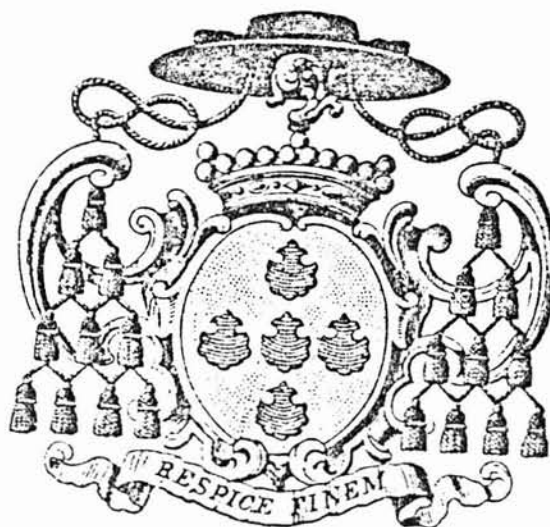
AGGLOMÉRATION BRUXELLOISE

COMMUNE	E-tendue en Ha.	POPULATION					Projections pour 1960		Population réelle en 1960
		En 1900	En 1910	En 1920	En 1930	Densité par Ha. en 1930	Population	Densité par Ha.	
Anderlecht	1 784	47.929	64.137	67 038	60 046	45	190 000	106	95.969
Auderghem	903	4.685	7.520	9.108	14 000	16	50.000	50	31.174
Berchem Ste-Agathe ..	295	1 845	3 022	3 851	7 359	25	30 000	100	18.792
Bruxelles I ^{er} district ..	1 045	183.686	177.078	154 801	140.429	129	100 000	93	} 143.957
Bruxelles II ^e district ..	2.255	34.937	41.891	47 657	60.004	26	180 000	80	
Etterbeek	316	20 838	33.227	39 813	45 328	143	30.000	95	46.650
Evere	510	3.892	6.031	7.192	10 016	20	39.000	76	29.772
Forest	624	9.509	24 228	31 152	39 594	63	75.000	120	51.314
Ganshoren	241	2 872	4.191	4.451	5.527	23	24.000	100	21.593
Ixelles	634	58.615	72.991	81.245	83 912	132	64.000	100	76.545
Jette-St-Pierre	526	10 053	14.782	16.109	22 226	42	58 000	110	40.361
Koekelberg	117	10.650	12.750	12.502	13.906	119	12.000	113	16.129
Molenbeek-St-Jean ..	586	58 445	72.783	71.226	64 775	110	59.000	100	70.958
St-Josse-ten-Noode ..	113	32 140	31.865	31 843	30.917	273	25.000	220	21.749
Schaerbeek	798	63 508	82.480	101.526	118.722	149	120.000	150	109.005
St-Gilles	250	51 763	63.140	64.814	64 116	256	50.000	200	47.932
Watermael-Boitsfort ..	1.293	6.520	8.613	10.096	16.138	13	55.000	43	24.965
Woluwe-St-Lambert ..	723	3.468	8 883	11.209	18 244	25	60.000	83	46.823
Woluwe-St-Pierre ..	835	2 686	5.307	8 072	13.512	15	45.000	51	39.166
Uccle	2.291	18.034	26 979	32.056	43 322	19	125.000	55	75.861

RÉGION SUD DE BRUXELLES

Alemberg	619	1.751	1.902	1 746	1.905	3	17.000	28	} 20.611*
Beersel	632	2.035	2.222	2.199	2 470	4	18 000	28	
Braine-l'Alleud	2 980	8.186	9.410	9.608	11.057	4	41.000	14	29.116*
Buyssinghen	414	1.371	1.964	2.158	3.697	9	22.000	53	+ *
Droogenbosch	248	1 335	1.812	2.008	3.280	13	20 000	80	4.920
Huyssinghen	283	1.276	1.832	2.841	2.139	8	18 000	63	*
Linkebeek	415	1.795	2.120	2.220	2.482	6	18 000	43	4.785
Rhode-St-Genise	2.282	4.632	5.522	5 913	6.791	3	23.000	10	16.710
Ruyssbroeck	354	4.153	5.015	5.151	5.363	15	28.000	79	*
Tourneppe	1.175	5.411	5.700	5.634	5.631	5	25.000	21	*
Waterloo	1.644	3.976	4 419	4.556	5.631	3	25.000	16	24.536*

*Communes fusionnées



UNE CHASUBLE AUX ARMES VAN DER NOOT

Parmi les objets présentés à l'exposition du bicentenaire de Saint-Pierre d'Uccle figurait une chasuble ornée d'armoiries épiscopales (1) : d'or à cinq coquilles de sable posées en croix ; l'écu surmonté d'une couronne comtale et cette dernière sommée d'un chapeau à vingt glands de sinople. Sous le blason, la devise "Respice finem".

Armes et devise sont communes à Philippe-Erard (1639+1730) et à Maximilien-Antoine van der Noot (1685+1770), respectivement XIIIème (1694 - 1730) et XVème évêque de Gand (1742 - 1770). Il est à noter cependant que sur le portrait de Philippe-Erard - appartenant au marquis d'Assche - les armes familiales sont encore écartelées avec celles de la seigneurie de Saint-Bavon appartenant aux titulaires du siège épiscopal de Gand depuis 1561. Etant comte d'Everghem pour la même raison, il timbra son blason d'une couronne comtale à treize perles. Son neveu, Maximilien-Antoine, abandonna l'écartelé mais conserva la couronne comme le montre son portrait, conservé chez le comte de Lannoy.

Ces particularités héraldiques désignaient Maximilien-Antoine comme le donateur probable de la chasuble lorsqu'un document tombé entre nos mains est venu modifier cette opinion. On trouve, en effet, dans le testament (2) de Philippe-Erard - oncle de Maximilien-Antoine - rédigé au "palais épiscopal de Gand" (3), le 10 janvier 1730, un paragraphe tranchant la question. En voici le texte : "(le testateur) veut et ordonne que tous les ornements de la chapelle du refuge de Bruxelles seront (sic) donnés à la chapelle de Saint-Job, à Carloo".

Cette chapelle de Carloo est celle que l'on aperçoit sur la gravure de François Harrewyn, exécutée d'après un dessin de Guillaume de Bruyn (4), représentant le château de Carloo. A cet oratoire en succéda un autre remplacé à son tour par l'église actuelle de Saint-Job, érigée en 1911 sur les plans de l'architecte Bilmeyer.

°
° °

Le portrait de Philippe-Erard van der Noot auquel nous avons fait allusion représente un prélat âgé, assez fier, semble-t-il, de sa croix pectorale enrichie d'une vingtaine de diamants ; sans doute celle que l'empereur Charles VI lui avait remise lorsqu'il s'était rendu à Vienne en 1716 avec des députés du Brabant et de Flandre.

La Gazette des Pays-Bas - source de nos informations - relate que l'évêque de Gand quitta Vienne à la mi-mai pour s'arrêter ensuite à Aix-la-Chapelle où la goutte le maintint sept jours au lit. Traversant ensuite le pays de Liège, il fit halte chez son neveu, au château de Duras (5) et arriva enfin dans "son refuge de Bruxelles" le 13 juin de la même année (6).

Le "refuge de Bruxelles", détenteur initial de cet ornement liturgique, était celui que les évêques de Gand possédaient à Bruxelles depuis 1560, date de l'érection du siège et de l'incorporation à sa mense des titres, biens et revenus de l'abbaye de Saint-Bavon. C'est alors également que la collégiale Saint-Jean fut promue cathédrale sous le vocable de Saint-Bavon.

Les refuges monastiques furent nombreux à Bruxelles. En 1786, Philippe Baert en recensait encore dix-neuf (7). Villers, Afflighem, Dieleghem, Grimbergen, Parc, Vlierbeek, Averbode, Forest, Rouge-Cloître, Groenendael, Sept-Fontaines notamment avaient le leur. Certains appartenaient à des abbayes plus éloignées comme Gembloux, Cambron et même Lobbes. Souvent de grandes dimensions, ces demeures étaient primitivement destinées à héberger les communautés religieuses chassées de leurs monastères par les gens de guerre et autres trublions fort actifs dans nos régions aux XVI et XVIIèmes siècles. En des temps moins troublés, les refuges devinrent des maisons de rapport louées le plus souvent à des militaires ou à des fonctionnaires de haut rang résidant temporairement aux Pays-Bas.

Le refuge de Gand - ou de Saint-Bavon - place du Samedi, était contigu à l'enceinte du Grand-Béguinage (8). Il n'en subsiste évidemment rien.

Vendu comme bien national, occupé durant la première moitié du XIXème siècle par la manufacture de produits chimiques, cristaux et gobeletteries de J.B. Capellemans (9), il devait disparaître quand fut percée la rue du Cyprès qui relie la place du Samedi à la place du Béguinage.

Les évêques d'Anvers possédaient aussi un refuge à Bruxelles, au Fossé-aux-Loups. Quant aux archevêques, aux XVIIIème siècle surtout, ils résidaient davantage dans leur refuge de la rue de l'Evêque - qu'on appelait l'archevêché - que dans leur résidence malinoise.

°
° °

Les ornements liturgiques rehaussés de motifs héraldiques sont devenus rares aujourd'hui. En 1795, Notre-Dame du Sablon en possédait également : l'un offert par le protecteur attitré de l'église, le prince de La Tour et Tassis, et l'autre, par le comte d'Erps (10). A l'exposition, on pouvait encore en voir un autre, aux armes des Roest d'Alkemade-SireJacobs, offert à la chapelle de Stalle par le dernier seigneur du lieu. Que des pièces aussi rares, évoquant les deux principales seigneuries uccloises aient pu être conservées à Uccle même, méritait bien, croyons-nous, ce petit commentaire.

Jacques Lorthiois.

Notes et références

- 1) Bicentenaire de l'église Saint-Pierre, 1782-1982 - cat. exposition p. 7 n° 27.
- 2) AGR Fd. Van der Noot n° 43 - acte du notaire Jean Scaillet.
- 3) Situé alors à l'emplacement du Gouvernement provincial de la Flandre Orientale.
- 4) Publiée d'abord dans "Castella et pretoria Brabantiae", de Jacques LeRoy, en 1694 et maintes fois reproduite depuis. Le dessin original fait partie de la collection de Grez (Bxl. Musées royaux des Bx-Arts) (ACL cliché n° 126557B).
- 5) Ce château, reconstruit en 1789 par l'architecte Henry, appartient aux comptes d'Oultremont, descendants et héritiers des Van der Noot.

- 6) Gazette des Pays-Bas des 2 et 16.6.1716.
- 7) B.R. Ms II 95/7.
- 8) Situé dans le quartier Sainte-Catherine (Ste Catherinawyck), le refuge portait le n° 97. Son revenu locatif était évalué à 500 florins l'an.
- 9) Henne & Wauters, Hist. de Bxl. (1968) t.IV, p. 146 - Bochart, E. Dictionnaire historique des rues, places ... de Bxl (1857), p. 462.
- 10) AGR Notaire Le Corbisier n° 17319, acte du 11.11.1795.

A PROPOS DES ANCIENS MOULINS UCCLOIS

La carte que nous publions ci-joint, rappelle qu'Uccle posséda jadis un moulin à vent : celui de Vleurgat, et pas moins de 15 moulins hydrauliques, ce qui n'est pas loin de constituer un record, tout au moins pour la province du Brabant (seules les villes de Louvain et de Nivelles égalaient Uccle à cet égard).

De ces moulins, un seul est resté intact, c'est le moulin Crockaert (appelé aussi Nieuwen Bauwmolen) que nos membres ont eu l'occasion de visiter à plusieurs reprises et 5 présentent encore des vestiges d'une certaine importance : le moulin du Neckersgat, le moulin Rose, le Molensteen, le moulin du Papenkasteel et le Clipmolen.

Les moulins hydrauliques étaient déjà connus des Romains, mais se multiplièrent au Haut Moyen-Age. Lorsque Guillaume le Conquérant eut conquis l'Angleterre, l'on fit un recensement englobant environ 34 comtés dans lesquels on dénombra 5624 moulins (1).

Il est probable que la plupart des moulins ucclois remontent au moins à cette époque, mais nous ne possédons pas de données à cet égard.

Les 15 moulins hydrauliques situés à Uccle ne servaient pas qu'à la mouture du grain !

Il semble que très tôt on se soit aussi servi de la force hydraulique pour extraire l'huile des plantes oléagineuses : colza ou lin. Ces moulins portaient le nom de "slachmolen".

On se servait aussi des moulins pour aiguiser les faux et les divers outils ou armes en fer présentant un tranchant, ces moulins étaient dénommés "slijpmolen".

Les moulins servaient encore à préparer la drèche utilisée pour fabriquer la bière. C'étaient les "smoutmolen".

Enfin dès le XVe siècle se généralisa dans notre région la fabrication du papier.

A cette époque, nombre de moulins furent construits ou transformés pour s'adapter à cette nouvelle fabrication. C'étaient les "pampiermolen".

L'importance économique des moulins était considérable. Nous extrayons de l'ouvrage d'Henri Crockaert : "Les Moulins d'Uccle" (2) les deux exemples ci-après.

Le premier est tiré de l'état dressé en 1686, pour les contributions à supporter par la paroisse d'Uccle au titre du XX^edenier (3).

Le revenu total de l'année avait été estimé à 11.986 florins. Or les seuls moulins (7 moulins à grain, 4 moulins à papier, 1 moulin à huile) intervenaient dans cette somme pour 2.195 florins, soit donc le cinquième du revenu total.

Un 2^e exemple est tiré d'un état des revenus de Roger WAUTHIER van der NOOT établi en 1683 (4).

Les 2 moulins que ce seigneur possédait (celui d'Ouderghem et celui de Broeck) rapportaient ensemble 803 florins, pour un revenu total de 6.333 florins.

On peut s'étonner du nombre et de l'importance des moulins ucclois de jadis lorsqu'on examine les quelques tronçons de ruisseaux qui coulent encore à ciel ouvert aujourd'hui.

Il ne faut pas perdre de vue à cet égard que les débits étaient beaucoup plus importants jadis, à l'époque où les bâtisses étaient peu nombreuses et où la forêt couvrait encore une bonne partie de leurs versants.

Les captages d'eau effectués en 1875 par la ville de Bruxelles eurent également pour conséquence de réduire le débit des ruisseaux ucclois.

Par ailleurs, les ruisseaux avaient été aménagés : les nombreux étangs qu'ils formaient ainsi que les vannes dont ils étaient pourvus permettaient de régler les débits et de tirer un maximum de rendement de la force hydraulique qu'ils procuraient.

J.M. PIERRARD

1. "La révolution industrielle du Moyen-Age" par Jean Gimpel. Ed. du Seuil 1975 - p. 16
2. "Les moulins d'Uccle" par H. CROKAERT in "Le Folklore Brabançon".
3. A.G.R. - Archives ecclésiastiques n° 7260.
4. A.G.R. - Acquisitions 1911 - n° 62.

QUELQUES ACTES PEU CONNUS SUR UCCLE (suite)

Le 12 février 1790, Antoine MALUIN, habitant d'Uccle, vend à Monsieur Charles Théodore François Joseph Pollart de Canivris, écuyer, la maison dite "Sirooppot" avec écurie, fontaine, jardin, closière et autel dans la chapelle (Notariat Général du Brabant 9473).

Le 1^{er} octobre 1816, Mise en vente du château de Boetendale, avec ses dépendances, au total 42 hectares (Notaire Morren à Bruxelles).

Le 5 février 1820, Honorable Claire van Halen veuve de Pierre HANSSENS habitante d'Uccle, rend à bail pour neuf années à son fils Jean HANSSENS, laboureur, époux de Dame Anne Marie De Bluts, une maison et dépendances, tenant à la chaussée vers Calevoet, d'une superficie de un hectare 82 ares, 33 centiares (Notariat Général du Brabant 35.647).

Le 29 février 1820, Testament d'honorable Claire Fonteijn veuve de Philippe Keijaert, aubergiste à Calevoet sous Uccle (Notariat Général du Brabant n° 35.647).

Le 6 mars 1823 Monsieur Pierre Vanderborcht, pharmacien habitant chaussée de Flandre à Bruxelles, rend à bail pour neuf années à Honorable Jean-Baptiste Van Heijmbeek, meunier à Uccle, 114 verges de terre sur le Careelblock sous Uccle (Notariat Général du Brabant n° 35.650).

Le 12 mai 1823 Honorable Marie Anneet veuve d'Antoine De Broijer, habitante d'Uccle-Calevoet, rend à bail à Anne Marie De Broijer, sa fille, veuve de Jean-Baptiste Maeck, aubergiste et boucher, une maison et dépendances, avec écurie, jardin, abbatoir, le tout d'une superficie d'un journal, située sur la chaussée de Bruxelles à Alseberg, au lieu dit Calevoet ; ladite maison portant pour enseigne "Le Roi d'Espagne" (Notariat Général du Brabant n° 35.650).

Le 18 juillet 1823 Contrat de mariage passé au château d'Uccle entre Messire Alphonse Prudent Huyttens, comte de Beaufort, fils d'Alphonse Jehan et de Dame Anne Jeanne van Overwaele, d'une part et Dame Marie Caroline de Nu, fille de Ferdinand Joseph et d'Anne Marguerite Josephine Matt, douairière de son Altesse le Prince Charles Louis Auguste, duc de Looz-Corswarem (Notariat Général de Brabant n° 35.650).

Le 2 octobre 1823 Pétronelle Anneet épouse de Jean-Baptiste Geijsels, laboureur, habitante de Linkebeek, vend à Monsieur Pierre De Koster, marchand de pailles et foin rue des Bouchers à Bruxelles, époux d'Anne Marie Vandeveld, 35 verges de terre "op de Groot Dael" sous Uccle (Notariat Général du Brabant n° 35.650).

Le 6 octobre 1823 Jean François Potvin, Louis Potvin épouse de Jean-Baptiste Ost ; Emérentienne De Bue épouse de Pierre Baus, habitante de Watermael-Boitsfort, fille de feu Pierre De Bue et d'Elisabeth Cornelis ; Demoiselle Jeanne Stéphanie Rosalie de Bue veuve de Jean François van Ginderdeuren habitante de Bruxelles ; Jean-Baptiste De Bue, cordonnier ; Jean François De Bue, boutiquier à Stalle ; Alexandre De Bue, plafonneur à Koeckelberg ; Marie Anne De Bue épouse de Pierre Jean van Coothem, habitante de St Gilles ; tous enfants de feu Jean-Baptiste De Bue et de Marie Anne De Bie ; Pétronelle Scheers épouse en secondes nocces de Jean-Baptiste De Bue susdit, habitante de Stalle, vendant à Nicolas La Marche, cordonnier, époux de Marie Thérèse Peeters, habitant de Stalle, une habitation sur la chaussée à Uccle-Calevoet (Notariat Général du Brabant, n° 35.650).

Le 5 février 1824 Demoiselle Anna Catherine van Schaftinghen veuve de feu Jean Joseph Cafmeyer, habitante de St Gilles rend à bail pour neuf années à Pierre Joseph Chaufoureau, maréchal-ferrant habitant le Langeveld sous Uccle, une maison et atelier audit lieu (Notariat Général du Brabant n° 35.651).

Le 12 février 1824 Monsieur Laurent Van der Elst époux de Demoiselle Jeanne Schankens, habitant de Calevoet sous Uccle, rend à bail pour douze années à Jean-Baptiste Delvaux, époux d'Anne Catherine van Haelewijck, aubergiste, une maison et dépendances nommée "Linthout" d'une superficie de 22 verges sous Uccle (Notariat Général du Brabant n° 35.651).

